



## AVIS PUBLIC

### DEMANDE D'AUTORISATION D'UN USAGE CONDITIONNEL

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné assistant-greffier que :

Le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie statuera sur une demande d'autorisation d'un usage conditionnel, lors de la séance ordinaire, qui se tiendra le 12 septembre 2022, à 19 h, à l'église de Lavaltrie située au 1351, rue Notre-Dame.

La demande présentée par madame Hélène Marcoux de *Groupe Evex*, a pour but de construire, sur le lot 6 449 890, une habitation multifamiliale de 24 logements.

Prenez avis que toute personne intéressée peut se faire entendre, relativement à cette demande, lors de la séance du conseil municipal, le 12 septembre 2022.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.33 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 25 août 2022.

---

Marc-Olivier Breault, assistant-greffier